



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 73 - Présents : 38 - Pouvoirs : 6 - Votants : 44

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BOCQUET Jacques - BRUILLOT S. - BURNET C. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - COICAUD C. - CURZILLAT L. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - VILLEMAGNE M. - VINDRET R.

Excusés: BOCQUET Christophe - BOUCHET R. (pouvoir ROPHILLE C.)- BRUSSOZ M-C. - DELILLE M. (pouvoir à BRUILLOT S.) - DUPERTHUY J. (pouvoir à GURLIAT-CLERC C.) - FAVRE-FELIX D. (pouvoir FAVRE-DEREZ R.) - FILLARD C. - FOSSATI-ROYON M-H. (pouvoir à CARRIER J-M) - RIBIOLLET C. - RITTAUD A. (pouvoir à ODORICO L.) - TILLOY D.

Absents: ANTHOINE D. - AUGY A-L. - AVET LE VEUF E. - BERTHOLIO C. - BONGOAT J-B. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIÈRE C. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DURET Carole - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAMBERSENS P - LARMURIER C. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : PONTAIS M.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2019

Date d'affichage : 03/07/2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau de cotation des postes de la collectivité, suite au comité technique ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à recourir à des agences d'intérim afin de pallier les absences d'agents de tous les services communaux, et **AUTORISE** à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente décision ;
- **APPROUVE** la modification des cycles de travail, suite au comité technique ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique pour le déclassement des chemins ruraux dits du Villaret (Saint-Martin-Bellevue) et de Chez Madelin (Thorens-Glières) ;
- **APPROUVE** la passation d'une convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour le bénéfice d'aides versées par cet organisme aux familles affiliées, dans le cadre des prestations de services délivrées par les accueils de loisirs et périscolaires de la commune, et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer ladite convention et à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à son application ;
- **APPROUVE** la passation d'une convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour le bénéfice d'aides versées par cet organisme aux familles affiliées, dans le cadre des prestations de services délivrées par le Relais d'Assistant.e.s Maternel.l.e.s (RAM) de la commune, et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer ladite convention et à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à son application ;

- **VALIDE** les décisions modificatives budgétaires au budget principal de la collectivité telles que détaillées lors de la séance ;
- **APPROUVE** le retrait de la délibération n°2019-37, en date du 11 mars 2019, relative au vote du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette décision est entachée d'illégalité puisque l'assemblée délibérante n'est pas compétente pour approuver ce budget, le CCAS étant un établissement public disposant de la personnalité juridique et d'un budget autonome. C'est donc le Conseil d'Administration du CCAS qui doit voter le budget de ce dernier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture et à constituer le dossier correspondant, afin d'obtenir une aide financière pour assurer la pérennité des ateliers pédagogiques à destination des enfants, proposés au sein de l'espace culturel communal « Phil'Arts » ;
- **VALIDE** la mise à disposition de l'espace culturel communal « Phil'Arts » au profit des artistes locaux, en dehors des expositions programmées au cours de l'année et moyennant le versement d'un loyer de 50 euros par semaine d'occupation ;
- **APPROUVE la création d'un comité consultatif nommé « Conseil Citoyen »**, dans la continuité des ateliers participatifs organisés lors des différentes phases de construction du Projet de Territoire, selon les modalités suivantes :
 - le Conseil Citoyen, instance informelle de concertation et de démocratie participative, sera investi par une lettre de mission de Monsieur le Maire qui le chargera de formuler des avis et des propositions, sur toute action répondant aux **axes stratégiques prioritaires** retenus dans le **Projet de Territoire de la collectivité**, à savoir la participation citoyenne, la cohésion sociale, le cadre de vie, l'économie et la mobilité,
 - le Conseil Citoyen est composé de **50 membres maximum**, avec **l'impossibilité pour tout membre du Conseil Municipal de Fillière d'y siéger**, et **présidé par Monsieur Michel PONTAIS**, adjoint au maire de Fillière en charge de l'économie,
 - tout habitant de Fillière est **libre d'intégrer le Conseil Citoyen et d'en sortir**, sans devoir justifier d'un quelconque motif,
 - des **groupes de travail par thématique** (un axe prioritaire = une thématique) sont **librement constitués** par les membres du Conseil Citoyen, lesquels peuvent désigner **un ou plusieurs référents**, considérés comme les **interlocuteurs identifiés de la collectivité**,
 - **le Conseil Citoyen se réunit à la demande de Monsieur le Maire (saisine sur un sujet particulier) ou de sa propre initiative (auto-saisine sur tout sujet en lien avec les axes du Projet de Territoire) selon la fréquence établie par ses membres**,
 - la collectivité met à disposition du Conseil Citoyen, **une salle de réunion au sein de chaque commune déléguée et un agent communal référent qui est l'interface entre les membres et la collectivité** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à constituer le dossier correspondant, afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du dispositif « Bonus Bourgs-Centres », pour les projets d'investissement suivants : construction d'un groupe scolaire aux Ollières et déplacement du « city stade » aux Ollières.



Le Maire

Christian ANSELME

Affiché le :